

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**AUTOMOBILE : AIDE - MECANICIEN - PRATIQUE GARAGE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 25 10 02 U11 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# AUTOMOBILE : AIDE - MECANICIEN - PRATIQUE GARAGE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant,

- ◆ de développer des compétences essentiellement pratiques et des comportements responsables en termes de sécurité individuelle et collective ;
- ◆ d'acquérir les savoir-faire de base de mécanique automobile.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*pour la pratique de la langue française, face à des situations courantes de communication*

- ◆ répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
  - ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
  - ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ◆ lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Pratique garage	PP	C	224
3.2. Part d'autonomie		P	56
Total des périodes			280

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation technique :

pour la communication,

- ◆ comprendre à l'audition les consignes de travail, les données d'un problème technique ;
- ◆ consulter des documents de référence et y rechercher des informations pertinentes (produits, normes, éléments de prévention et consignes de sécurité) ;
- ◆ expliquer oralement ou par écrit les différentes étapes d'un mode opératoire donné ;
- ◆ noter des informations dans un langage usuel ou symbolique, sous forme de schéma ou de plan sur une fiche ;
- ◆ s'exprimer en utilisant le vocabulaire technique usuel ;

pour l'organisation,

- ◆ préparer, vérifier avant usage et entretenir l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre d'un travail demandé ;
- ◆ vérifier la conformité du matériel à utiliser et en effectuer l'entretien de premier niveau ;

pour l'observation technique,

- ◆ d'exercer ses capacités d'observation pour opérer un contrôle visuel de premier niveau :
  - ◆ repérer tout dysfonctionnement apparent lors de la dépose et repose d'éléments du véhicule, comme par exemple :
    - écoulement d'huiles,
    - usure anormale d'une pièce,
    - présence de rouille,
    - ... ;
  - ◆ noter, d'une manière claire et précise, l'essentiel de ses observations sur une fiche ;

### **en travaux pratiques garage,**

*à travers toutes les activités pratiques d'enseignement, dans la spécificité du secteur professionnel*

- ◆ de développer des attitudes, des comportements responsables :

*d'une manière générale sur le plan de la sécurité et de l'hygiène professionnelle,*

- ◆ appliquer la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières pour :
  - ◆ assurer sa protection individuelle ;
  - ◆ (s')assurer (de) la protection collective dans l'atelier ;
  - ◆ tenir compte des consignes de prévention des risques d'accident de travail et des risques pour la santé ;
  - ◆ identifier les situations potentiellement dangereuses ;
  - ◆ porter, soulever et manipuler des charges pondéreuses en toute sécurité physiologique ;

*lors de la manipulation de l'outillage, d'appareils de contrôle, de levage, ... et de produits spécifiques (graisses, huiles, ...),*

- ◆ de se référer aux instructions et aux consignes (fiches techniques, étiquettes, recommandations des constructeurs et dispositions légales) pour :
  - ◆ prendre les précautions d'usage ;
  - ◆ ranger, stocker dans les aires prévues ;
  - ◆ trier et stocker les déchets éventuels dans les aires prévues à cet effet ;

*pour les activités pratiques à mettre en œuvre, les consignes et le mode opératoire lui étant communiqués :*

- ◆ de démonter des éléments mécaniques de façon méthodique et d'effectuer des travaux élémentaires d'entretien :
  - ◆ procéder à un entretien courant selon les schémas descriptifs du constructeur avec un usage limité des équipements d'essai courants (faire une vidange, changer les filtres vérifier les différents niveaux,...) ;
  - ◆ contrôler et remplacer une ligne d'échappement ;
  - ◆ vérifier, remplacer et équilibrer les pneus ;
  - ◆ remplacer les amortisseurs ;

- ◆ de laver et de simoniser un véhicule :

- ◆ préparer le poste de travail et choisir les produits en fonction :
  - ◆ du travail à effectuer,
  - ◆ de l'état du véhicule,
  - ◆ du degré de finition demandé ;
- ◆ utiliser le matériel mis à sa disposition ;
- ◆ laver, simoniser les diverses surfaces en tenant compte des protections nécessaires ;

- ◆ de réaliser des petits travaux d'ajustage, de montage et d'assemblage avec les matériaux du domaine professionnel :

*pour les techniques de base du travail des métaux et les techniques de montage, en choisissant l'outillage adéquat au travail à exécuter :*

- ◆ exécuter correctement dans l'acier et l'aluminium :
    - ◆ un forage en tôle mince et épaisse, en petit et gros diamètre,
    - ◆ un taraudage dans un trou dégagé et dans un trou borgne,
    - ◆ un filetage manuel sur tige,
    - ◆ le découpage mécanique de ces métaux ;
  - ◆ exécuter l'affûtage des forets ;
  - ◆ utiliser adéquatement le chauffage par flamme oxy-acétylénique en vue du démontage et du montage de pièces mécaniques simples ;
- ◆ d'assurer la maintenance de premier niveau pour les catégories suivantes :
    - ◆ l'outillage classique,
    - ◆ l'infrastructure et les outils pneumatiques.

*pour la participation à l'organisation générale de l'atelier,*

- ◆ d'assister le mécanicien dans l'organisation générale de son travail :
  - ◆ déplacer un véhicule dans le garage ;
  - ◆ ranger et / ou préparer avant (après) intervention du mécanicien :
    - ◆ les produits, les pièces ( par exemple : approvisionnement auprès du magasin, déballage, transport, ...),
    - ◆ un véhicule (nettoyage, fixation d'éléments simples, ...).

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

*en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène pour assurer sa protection individuelle et la protection collective lors de l'exécution des travaux pratiques,*

- ◆ de démonter des éléments mécaniques de façon méthodique et d'effectuer des travaux élémentaires d'entretien :
  - ◆ procéder à un entretien courant selon les schémas descriptifs du constructeur avec un usage limité des équipements d'essai courants (faire une vidange, changer les filtres, vérifier les différents niveaux,...) ;
  - ◆ contrôler et remplacer une ligne d'échappement ;
  - ◆ vérifier, remplacer et équilibrer les pneus ;
  - ◆ remplacer les amortisseurs ;

*lors de la manipulation de l'outillage, d'appareils de contrôle, de lavage, ...et de produits spécifiques ( graisses, huiles, ...),*

- ◆ de se référer aux instructions et aux consignes ( fiches techniques, étiquettes, recommandations des constructeurs et dispositions légales ) pour :
  - ◆ prendre les précautions d'usage ;
  - ◆ ranger, stocker dans les aires prévues ;
  - ◆ trier et stocker les déchets éventuels dans les aires prévues à cet effet.

Pour les compétences de communication :

- ◆ d'expliquer oralement le fonctionnement des appareils courants en employant correctement le vocabulaire technique y afférents ;
- ◆ de lire et de reformuler des consignes en justifiant les objectifs poursuivis ;
- ◆ d'expliquer comment agir et quand agir devant une situation – problème à résoudre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de l'utilisation adéquate des termes techniques ;
- ◆ du niveau d'organisation et des méthodes de travail ;
- ◆ de la qualité des gestes professionnels.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

La constitution du groupe respectera les normes de sécurité prévues dans les ateliers (code du bien-être au travail).